



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.331
26 février 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du chef d'état-major par intérim de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Liban le 25 février 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) PO Mar 1/ : Entre 4 h 30 2/ et 15 h 50 des membres des forces israéliennes, avec un véhicule, ont réoccupé la position située au point 2004-2904 (coordonnées approximatives), à l'ouest du poteau-frontière 33.

b) PO Ras : Entre 5 h 6 et 13 h 7 des membres des forces israéliennes, avec un véhicule, ont réoccupé la position située au point 1907-2749 (coordonnées approximatives), au nord du poteau-frontière 19.

c) PO Hin : Entre 7 h 45 et 15 h 20 des membres des forces israéliennes, avec un véhicule, ont réoccupé la position située au point 1799-2788 (coordonnées approximatives), près du poteau-frontière 11.

2. Plaintes des parties :

Une plainte a été reçue du Liban selon laquelle des obus d'artillerie provenant du territoire israélien seraient tombés, le 25 février, entre 7 heures et 7 h 20, à proximité de Chebaa [point 2200-3055 (coordonnées approximatives)]^{1/}. Des dégâts matériels ont été signalés.

Cette plainte n'a pas été confirmée par les observateurs de l'ONU.

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).